

République française

Département du Lot

COMMUNE DE MEYRONNE

Séance du 23 novembre 2023 à 20 h 30

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 15/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BALADRE

Présents : 9

Votants: 11

Présents : Jean-Luc BALADRE, Daniel BARRES, Maxime DELCAYRE, Pascal LEFEVRE, Alain LONGE, Fabien PAGES, Martine PERIE, Nathalie FAVRESSE, Isabelle TOULZAC

Pour: 11

Contre: 0

Représentés: Annie CAVIER par Martine PERIE, Didier TAMAGNAUD par Alain LONGE

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Maxime DELCAYRE

Objet: VIREMENT CREDIT CREANCE DOUTEUSES - DE_053_2023

Le Maire expose au Conseil Municipal que la trésorerie nous a informés des crédits à recouvrer de 2021 et des exercices antérieurs doivent être provisionnés à hauteur de 15% minimum.

Les restes à recouvrer s'élèvent à 669.32 euros , la provision est de 100.40 euros. Le comptable nous demande d'ouvrir les crédits au compte 681 pour 101 euros, le budget de l'exercice 2023 est insuffisant.

il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-101.00	
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	101.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé les membres présents et représentés.

Le Maire

Jean-Luc BALADRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___